
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 19	Procès-Verbal de la séance du 10 décembre 2021 L'an deux mille vingt et le dix décembre, l'assemblée régulièrement convoquée le 01 décembre, s'est réunie sous la présidence de Marielle ALARY.
<u>Présents :</u> 11	
<u>Votants :</u> 13	<u>Sont présents :</u> Marielle ALARY, Pierre FOUICHE, Catherine LOUBIERE, Pierre LABANT, Christiane BOYER, Christian DAURAT, Danielle MORINIERE, Anne LEYMAT, Louis BONNEVAL, Pierre LEYMAT, Magalie GERAUD,
<u>Pour :</u> 13	<u>Représentés :</u> Jean-Pierre RUARD. Valérie MEVOLLON-TALLIS
<u>Contre :</u> 0	<u>Excusé(s) :</u> Théo BELAUBRE, Nicole CASAGRANDE, Patrick FAURI, Martine GARNIER.
<u>Abstentions :</u> 0	<u>Absente :</u> Cendrine CHANTEPIE, Jean-Paul BOURDET
	<u>Secrétaire de séance :</u> Christiane BOYER

Ordre du jour :

- **Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif**
- **Convention avec le Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot**
- **Convention entre la bibliothèque et l'école**
- **Tarifs concessions cimetières, columbarium, espace souvenir**
- **Tarif cantine 2022**
- **Convention entretien et contrôle des appareils de défense contre l'incendie avec la SAUR**
- **Décision modificative 3 – Budget commune**

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19H20.

Mme Christiane BOYER est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité

65-2021 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif

Mme le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.2224-5 la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif.

Lorsque la compétence est assurée par un syndicat, ce rapport doit être communiqué aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Syndicat intercommunal d'assainissement de la Tourmente pour l'assainissement du territoire des Quatre-Routes du Lot, Strenquels et de Condat a transmis à la commune le rapport relatif à l'exercice 2020.

Celui-ci a été communiqué aux élus avec leur convocation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil :

DONNE ACTE de la communication

- Du RPQS assainissement 2020 du Syndicat d'assainissement de la Tourmente

Marielle ALARY : Pour la situation des impayés, la SAUR n'a plus le droit de couper l'eau.

L'ancienne station remise en état pour redevenir zone humide.

Il y a une dizaine de branchements demandés pour 2022. Seule la commune déléguée des Quatre-Routes est connectée à la station.

Christian DAURAT : les travaux de réfections des réseaux (eau et assainissement) sur l'avenue du Docteur Monmont sont envisagés fin de l'été pour tenir compte du niveau de la nappe phréatique (qui sont au plus bas l'été).

Dans les projets du Syndicat de l'eau de Martel la nouvelle étude proposée par le cabinet Dejante prévoit l'alimentation du château d'eau de Costebille en passant de Lasvaux, Cazillac via Malecoste.

Votants : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

66-2021 Convention Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) - Aménagement de sécurité pour piétons sur la RD 720

Madame la maire informe le conseil municipal que nous avons fait appel au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) pour nous assister dans l'aménagement de sécurité pour piétons sur la route départementale 720.

Afin de définir nos obligations respectives, une convention d'intervention a été rédigé avec le SDAIL avec l'appui des services du département.

Après avoir pris connaissance de cette convention, le conseil municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Madame la Maire pour signer la convention avec le Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL).

Votants : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

67-2021 Convention bibliothèque et école

Madame la maire propose au conseil municipal une convention entre l'école des Quatre-Routes du Lot et la bibliothèque municipale des Quatre-Routes du Lot en vue de définir l'organisation et la participation des classes au service d'accueil proposé par la bibliothèque municipal sur le temps scolaire.

Les élèves sont sous la responsabilité de l'enseignant lors des temps d'animation se déroulant au sein des locaux de la bibliothèque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Madame la maire à signer la convention précitée avec l'école des Quatre-Routes du Lot

Anne LEYMAT : pour éviter les retards de retour de livres, il est nécessaire de faire une convention pour organiser la gestion des prêts.

Votants : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

68-2021 : Tarifs concessions cimetières columbarium – espace souvenir

La commune de Le Vignon-en-Quercy compte 4 cimetières. Afin d'uniformiser les prix des concessions et des cases, madame la Maire propose de revoir les tarifs et la durée.

Par ailleurs, constatant la difficulté à entretenir un cimetière dont les tombes ne sont plus visitées, elle propose que désormais les concessions soient attribuées pour 50 ans avec possibilité de renouvellement si la famille en exprime le souhait.

Elle rappelle que l'attribution de concession et de case se fait selon un plan défini et leur entretien est à la charge des propriétaires qui doivent y veiller régulièrement.

Vu l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières, l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession, et les articles L 2223-15 et R 2223-11 du CGCT relatifs à la tarification des concessions,

Considérant qu'il est nécessaire de réviser les tarifs appliqués aux concessions funéraires et des cases à partir du 1^{er} janvier 2022,

	Durée	PRIX
Concession terrain	50 ans	55.00€ le m2
Concession columbarium case	50 ans	500.00€
Dispersion des cendres au jardin du souvenir		100.00€

Après délibération, le conseil municipal décide la revalorisation des tarifs concessions cimetière et columbariums telle que définie ci-dessus.

Votants : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

69-2021 : Tarifs cantine 2022

Madame la Maire informe le conseil municipal que le Département, responsable du service de restauration des collèges, maintient pour l'année 2022 le tarif des repas enfant, soit 3,58 € le repas emporté.

Le prix des repas adulte est fixé par le collège de Vayrac et s'établit au 1^{er} janvier 2022 à 4.00 € - au lieu de 3,95 € en 2021.

Madame la Maire propose en conséquence de maintenir à **3,58 € le repas enfant** à facturer aux familles et de fixer à **4.00 € à compter au 1^{er} janvier 2022 le prix du repas facturé aux adultes**.

Elle précise que les frais de confection des repas par le personnel communal n'est pas compris dans ces tarifs et reste à charge de la commune. Ces frais sont intégrés au frais de fonctionnement du RPI et répartis entre les communes membres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil

- DECIDE de fixer le tarif 2022 des repas enfant servis dans les cantines de Cazillac et Les Quatre-Routes-du-Lot comme suit :

- Le repas enfant : 3,58 €
- Le repas adulte : 4.00 €

- DIT que les crédits nécessaires au paiement des repas au collège de Vayrac seront inscrits au budget.

Votants : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

70-2021 Convention entretien et contrôle des appareils de défense contre l'incendie avec la SAUR

Madame la maire informe le conseil municipal que nous avons fait appel à la SAUR pour l'entretien et le contrôle des appareils de défense contre l'incendie.

Après avoir pris connaissance de cette convention, le conseil municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Madame la Maire pour signer la convention avec la SAUR.

Votants : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

71-2021- Objet : Décision modificative N°3 – Budget Commune

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre une décision modificative afin de clôturer la fin d'exercice 2021. Cette décision modificative concerne 2 points :

- Régulariser un impayé de 2019 (location d'un ordinateur à la société GRENKE) pour un montant de 1 566.00€
- Provisionner le réseau LED de l'éclairage public du Pré d'Astié, le câblage fibre et cuivre du lotissement Bas de Briat et le personnel non titulaire employé cet été.

CREDITS A OUVRIR

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
67	6711		Intérêt moratoires et pénalités sur marché	375.00
011	6135		Location mobilière	1 191.00
011	615232		Réseaux	4 684.00
012	6413		Personnel non titulaire	4 328.00
				10 578.00

CREDITS A REDUIRE

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
65	6558		Autres contributions obligatoires	8589.00
022	022		Dépenses imprévues	1 989.00
				10 578.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de procéder au virement des crédits ci-dessus

Votants : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Questions diverses :

Retours commissions voirie

Christian DAURAT : présentation du programme 2022 pour le goudronnage de la voirie financé par CAUVALDOR :

- Route de Combe Denise VC5
- Lavoir de Lasvaux VC25
- Route de Maurioles VC9
- Lotissement de Cazillac VC18
- 2^{ième} partie de La Peyrade VC7
- Rue Jean et Marie Verlhac

L'entreprise de goudronnage BONNASSIE fait un don à l'association du patrimoine.

Marielle ALARY : le prochain conseil municipal aura lieu le 19 janvier 2022 à 19H00 à Lasvaux

La séance est levée à 20H35